



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
25.06.2009

Date de la convocation des conseillers:
25.06.2009

point de l'ordre du jour :
06

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 3 juillet 2009

Présents: Mutsch, bourgmestre, Hinterscheid, Tonnar, échevins, Snel, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Weidig, Wohlfarth, Becker, Baum, conseillers, Clement, secrétaire communal.

Absents : Braz, Spautz, échevins, Maroldt, conseillers, excusés.

Le Conseil Communal;

Objet: Devis définitif : Rénovation de l'immeuble sis 11, rue Jean Origer dans le cadre de l'aménagement d'un Foyer de jour (art.4/0420/2123/039) – 2^{ième} vote

Vu sa délibération du 19 décembre 2008 approuvant le devis au montant de € 1.050.000,00 pour l'aménagement d'un foyer de jour dans la rue Jean Origer (approbation de l'Autorité supérieure du 8 mai 2009, réf. : D/24/2009) ;

Vu le devis définitif afférent au montant de € 1.050.000,00 ;

Vu les plans annexés ;

Vu la lettre explicative de Monsieur l'Architecte de la Ville du 26 juin 2009 ;

Vu le rapport afférent de Monsieur l'Ingénieur-Directeur de la Ville du 29 juin 2009 ;

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve
à l'unanimité**

le devis au montant de € 1.050.000,00 pour la rénovation de l'immeuble sis 11, rue Jean Origer dans le cadre de l'aménagement d'un Foyer de jour (projet définitif).

Un premier crédit au montant de € 450.000,00 est inscrit à l'article 4/0420/2123/039 du budget des dépenses extraordinaires du budget de l'exercice 2009.

en séance

date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 06/07/2009.

Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

suivent les signatures